



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 241209-05)**

**SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le trois décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

**PRÉSENTS**

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD,  
Maryse SANPONS, Francis  
TAMBOURINDEGUY, Christine CAYZAC,  
Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire  
MARJAK, Adjoints au Maire, Christine CALEN,  
Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET,  
Pantxo ITHURRIA, Florence POEYUSAN,  
Sophie VALDAYRON, Alexandra BOUR, Sophie  
DUFLET, Stéphanie MICHEL, Amaia  
ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Denis  
LUTHEREAU.

**ABSENTS AYANT DONNÉ  
POUVOIR**

Marc CAMPANDEGUI ayant  
donné pouvoir à Marc BÉRARD,  
Christian BORDENAVE ayant  
donné pouvoir à Gérard GOYA,  
Fabienne LAUTIER-ROY ayant  
donné pouvoir à Maryse  
SANPONS, Pierre DAGOIS  
ayant donné pouvoir à Monsieur  
le Maire.

**ABSENTS  
EXCUSÉS**

Manu PORTET, Éric  
IRASTORZA, Isabelle  
CHARRITTON, Jeanne  
DUBOIS, Michel  
LAMARQUE.

**SECRÉTAIRE DE  
SÉANCE**

Amaia  
ETCHELECOU

**OBJET :**

**BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire expose le détail du budget primitif 2025 de la commune.

Le budget 2025 s'équilibrera à 23 952 K€ dont 13 414 K€ pour la section fonctionnement et 10 538 K€ en investissement.

L'exercice 2024 n'étant pas terminé, les résultats et les restes à réaliser seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire. De plus, les comparaisons se feront par rapport au budget 2024 (BP+BS+DM).

## 1- SECTION FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 13 414 K€.

### A/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement arrivent à 13 294 K€ contre 13 392 K€ en 2024.

<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>Budget 2024 BS+DM</b>	<b>Budget 2025</b>
<b>002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES</b>	<b>2 461 707</b>	<b>0</b>
<b>013 ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>55 000</b>	<b>20 000</b>
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>80 000</b>	<b>120 000</b>
<b>70 PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 085 000</b>	<b>2 085 000</b>
<b>73 IMPOTS ET TAXES &amp; 731</b>	<b>9 662 088</b>	<b>9 798 142</b>
<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>955 828</b>	<b>910 000</b>
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>634 000</b>	<b>480 000</b>
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS &amp; 78 REPRISE SUR PROV.</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL PRODUITS REELS</b>	<b>13 392 945</b>	<b>13 294 171</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>15 934 652</b>	<b>13 414 171</b>

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent 74 % de nos recettes réelles. Ils sont en légère augmentation sous l'effet de l'inflation appliquée aux bases fiscales (+1,5%) et à la revalorisation des tarifs de TLPE (+ 40 000€). Les droits de mutations sont estimés à 800 000€.

Le chapitre 70 regroupe les produits des services et du domaine, avec une estimation stable par rapport à l'an dernier. On y retrouve notamment :

- les recettes issues des cantines, refacturations de repas, accueils de loisirs et jeunesse pour 905 k€ ;
- les recettes des parkings (horodateurs et forfait post-stationnement) pour 800 k€ ;
- les mises à disposition, en particulier au profit du SIAZIM, pour 166 k€ ;
- les revenus des occupations du domaine public (écoles de surf, entreprises de réseaux) pour 120 k€ ;
- d'autres recettes, totalisant 93 k€, provenant d'encarts publicitaires dans le Bidart Info, des marchés, et des locations de salles.

Ce chapitre représente 16 % de nos recettes réelles.

Le chapitre 74 regroupe les dotations, dont la Dotation Globale de Fonctionnement, estimée en baisse en raison de l'écroulement (notification attendue fin mars 2025), ainsi qu'une Dotation de Solidarité Rurale en légère hausse conformément au Projet de Loi de Finances. Les autres dotations, notamment la subvention de la CAF, devraient se maintenir au même niveau. Ce chapitre contribue à hauteur de 7 % de nos recettes.

Le chapitre 75 intègre les loyers, lesquels restent stables. Toutefois, ce chapitre est en baisse par rapport à l'an dernier, qui incluait des remboursements d'assurance, notamment 119 k€ liés à des contentieux sur la plaine scolaire. En somme, les recettes réelles devraient être en baisse de 99 k€ par rapport à l'année dernière.

## B/ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 11 283 K€ soit une progression de 159 K€ (+1,4%).

Dépenses fonctionnement	Budget 2024 BS+DM	Budget 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 857 529	3 903 300
012 CHARGES DE PERSONNEL	6 086 000	6 265 000
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	96 350	91 500
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 310 273	1 630 771
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000	500 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	883 500	881 500
66 CHARGES FINANCIERES	171 000	122 100
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES & 68	30 000	20 000
<b>TOTAL CHARGES REELLES</b>	<b>11 124 379</b>	<b>11 283 400</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>15 934 652</b>	<b>13 414 171</b>

Les charges à caractère général (chapitre 11) progressent de 46 K€, soit une hausse de 1,2 % par rapport au budget 2024.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 179 K€, soit une hausse de 3 %. Ce montant inclut les dépenses pour la surveillance des plages par le SDIS, maintenues au niveau de 2024 pour 300 K€, ainsi que la rémunération du personnel communal, pour un total de 5 965 K€. Les dépenses de personnel s'élèvent à 56 % des dépenses de fonctionnement, ce qui correspond à la moyenne des « communes touristiques du littoral » (source 2022 : 56,8 %).

Le chapitre 65 qui regroupe les participations et subventions, est stable à 882 K€, représentant 8% des dépenses de fonctionnement. La subvention principale est celle versée au CCAS. Viennent ensuite les participations pour la mobilité, dont le syndicat des mobilités et les aides à l'achat de vélos, pour un total de 151 K€, et les subventions aux associations (crèche Tinka, Office de tourisme, autres) pour 144 K€. Ce chapitre inclut également les participations au syndicat d'électricité TE64, une estimation du forfait communal, et le maintien des aides pour l'achat de récupérateurs d'eau.

Enfin, le chapitre 66 des frais financiers continue de baisser puisque l'encours de dette diminue.

Compte tenu de ces éléments, notre épargne brute devrait se situer à 2 011 K€, dans l'objectif que nous nous sommes fixés.

## 2- SECTION INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 10 022 K€.

### A/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 7 831 K€ dont 3 628 K€ d'emprunt.

<b>Recettes investissement</b>	<b>Budget 2024 BS+DM</b>	<b>Budget 2025</b>
<b>021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 310 273</b>	<b>1 630 771</b>
<b>024 Produit des cessions</b>	<b>15 000</b>	<b>10 000</b>
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>041 Opérations d'ordre patrimoniales</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>4 060 835</b>	<b>950 000</b>
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>932 066</b>	<b>2 777 181</b>
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>3 414 727</b>	<b>3 627 748</b>
<b>20-23-27-45 AUTRES RECETTES</b>	<b>777 625</b>	<b>476 300</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 060 526</b>	<b>10 022 000</b>

Les recettes du chapitre 10 contiennent le FCTVA pour 700 K€ et les taxes d'aménagement pour 250 K€.

Les subventions d'investissement devraient s'élever à 2 777 K€ :

- Uhabia – Place Verte & Bleue : 710 K€ (Etat, GIP Banque des Territoires, Conseil Départemental, Communauté Agglomération Pays Basque)
- Mobilités : 200 K€ (Etat, Syndicat des Mobilités Pays Basque, Conseil Départemental)
- Plage du Centre : 894 K€ (Etat, Région Nouvelle Aquitaine, GIP, Banque des Territoires, Conseil Départemental)
- Théâtre Beheria : 308 K€ restant à percevoir (Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental, Communauté Agglomération Pays Basque),
- PUP Source Royale : 665 K€ soit 50 % du PUP global.

Enfin, 476K€ correspondent au transfert du portage foncier de l'opération Horizon trois couronnes vers le budget annexe.

L'équilibre budgétaire est trouvé grâce au recours à l'emprunt pour 3 628 K€. La reprise des résultats 2024 lors du vote du compte administratif au 1<sup>er</sup> semestre 2025 devrait permettre de baisser ce recours à l'emprunt.

## B/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 10 022 K€. Elles correspondent aux dépenses d'équipement pour 8 566 K€ et aux dépenses financières (remboursement d'emprunts + portages fonciers) pour 1 286 K€.

Dépenses investissement	Budget 2024 BS+DM	Budget 2025
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 216 823,80	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000	120 000
041 Opérations d'ordre patrimoniales	50 000	50 000
10 DOTATIONS FONDS DIVERS	0	0
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	780 000	780 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	582 406	448 500
204 Subventions d'équipement versées	967 710	715 000
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 621 225	2 077 500
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 171 962	5 325 000
26 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	590 400	506 000
45 OPERATIONS EN FAVEUR DE TIERS	0	0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>10 343 302</b>	<b>8 566 000</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 060 526</b>	<b>10 022 000</b>

Les dépenses d'équipement comprennent les projets structurants pour 6 525K€ :

- L'aménagement du secteur de l'Uhabia (embruns – place verte & bleue) : 2 210 K€,
- la renaturation de la plage du Centre : 1 175 K€,
- La réhabilitation de Beheria : 855 K€,
- Les projets d'infrastructures de mobilité douce : 910 K€
- L'aménagement du secteur de la Source Royale pour 1 095 K€,
- Les études de réouverture de la halte ferroviaire : 110 K€
- Les études complémentaires pour l'aménagement du secteur H3C : 20 K€,
- La maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la ferme maraîchère : 50 K€
- Le projet de rénovation et d'extension du Kirolak (hall, salle d réunion, vestiaires, stockages...) : 50 K€,
- La phase 3 de l'installation de la vidéoprotection : 50 K€.

D'autre part, des dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 342 K€ pour l'entretien du patrimoine municipal :

- 563 K€ pour le patrimoine bâti,
- 575 K€ pour le patrimoine non bâti,
- 204 K€ pour le littoral.

Enfin, d'autres investissements matériels sont prévus pour 699 K€.

## CONCLUSION

Grâce à de bons indicateurs financiers, la commune peut aborder sereinement l'année budgétaire 2025 malgré le contexte économique défavorable.

Les dépenses de fonctionnement seront contenues et un programme d'investissements ambitieux sera réalisé notamment en matière de mobilités, de transition écologique et d'aménagement durable du territoire.

Le budget présenté permettra de tenir les objectifs affichés lors du débat d'orientations budgétaires approuvé lors du Conseil municipal du 4 novembre 2024.

*Monsieur le Maire rappelle les principes de l'instruction comptable M57 notamment le principe de fongibilité des crédits.*

*Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par vingt-trois voix pour et une abstention (M. Denis LUTHEREAU) approuve le budget primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.*

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 16/12/24  
et publication ou notification du 17/12/24

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,

EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS À COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».